



Monsieur COIPLLET,
Directeur général de l'ARS des Pays de la Loire,
17 Boulevard Gaston Doumergue,
44262 Nantes Cedex 2.

Nantes, le 23 avril 2020

Monsieur le Directeur,

La plupart des cabinets libéraux des orthophonistes sont actuellement fermés. Cette fermeture s'est inscrite dans une volonté des orthophonistes de protéger les patients. Certains suivis ont pu reprendre à distance, par le télésoin. D'autres nécessitent des soins en présentiel, et notamment les patients en sorties d'hospitalisation. En effet, nombre de patients sortent précocement de l'hôpital en ce moment, nombre de patients risquent la ré-hospitalisation faute de soins primaires urgents pour éviter les suraggravations. Pour les orthophonistes, il s'agit principalement des personnes :

- victimes d'un AVC
- victimes de traumatisme crânien récent
- atteintes de paralysies faciales récentes
- venant de bénéficier d'une chirurgie cancéreuse ORL ou réparatrice
- atteintes de maladies neuro-dégénératives
- des prématurés qui sortent de l'hôpital sans avoir de succion ou de déglutition automatisée
- des personnes porteuses de grands handicaps
- des prises en charge de patents post Covid-19...

Tous ces patients doivent bénéficier d'une prise en soins intensive, tant sur le plan du langage que de l'alimentation (dans le cadre de dysphagies), si on veut éviter la perte de langage et d'autonomie, la déshydratation ou la dénutrition, et le retour à l'hôpital.

Cette reprise des soins en présentiel ne peut actuellement se tenir car les orthophonistes ne disposent pas d'équipement nécessaire : masques, surblouses essentiellement.

La doctrine nationale des masques n'inclut toujours pas notre profession. Or les besoins grandissent et les risques de sur aggravation, de sur handicap, faute de soins sont avérés et l'inégalité d'accès aux soins sur le territoire se creuse car les réponses sur les différents territoires sont disparates et entraînent une rupture de l'égal accès aux soins.

Nous vous demandons donc de travailler ensemble à une solution permettant aux orthophonistes libéraux d'avoir le matériel de protection nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Madame Karine Glotin

Madame Elisabeth Hivert

Présidente de l'URPS des
Orthophonistes libéraux des Pays de la
Loire

Présidente du Syndicat Régional des
Orthophonistes de Pays de la Loire

